

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le dix novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT - M. PORTES - G. ESTAMPE – M. F. SAURIN -- D. NADALIN – N. BOITIER-PERLETTI - G. NAVLET - R. BERINGUIER – C. BRANDALAC - T. MARTY - D. HENRY – C. ROUX– C. ECK - L. COMBE - R. CLAVIE - P. EDARD – S. MESSEGUE – A. PAGES - D. SOULIGNAC – P. BOISSELIER - A. M. FERNEKESS – C. ROBERT - G. LE CHARPENTIER

Absent excusé : V. FERVEL-RABAYROL

Absents : F. JAUNAY - M. KECHAR

Secrétaire de séance : Monsieur P. BOISSELIER a été nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes des attentats terroristes du 13 novembre dernier.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Septembre 2015 est approuvé.

COMMISSION FINANCES

ACCEPTATION DES OFFRES DE CONCOURS DES ENTREPRENEURS DE LA ZONE LAFITTE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE CAMERA DE VIDEO-SURVEILLANCE

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place du dispositif "Entrepreneurs vigilants" à la zone artisanale Lafitte et concomitamment de l'installation d'une caméra de vidéo-surveillance à l'entrée de ladite zone.

Monsieur PORTES rend compte à l'Assemblée des dépenses nécessaires à cette opération :

- Réalisation des fondations pour le mât (société CAMPAGNER): 600 €
- Acquisition du mât (Société MATHIEU) : 953,04 €
- Fourniture et pose de la caméra de vidéo-surveillance (société SCS) : 3964,66 €

Elle expose que cette opération suppose donc des travaux publics qui peuvent faire l'objet d'offres de concours des entreprises qui ont un intérêt à l'installation de la caméra de vidéo-surveillance.

Dans ce cadre, elle précise que les entreprises suivantes ont fait des offres de concours :

Société	Nom	Adresse	Offre de concours
MECA PLUS	Eric Couleau	4 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
COLDKIT	M. Caujolle	7 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
SARL MATHIEU	M. Mathieu	10 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
Import Bois Discount	Gilles Bailleul	9 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
SARL CM	Christian Mouliade	12 ALLEE DE LA GRAVIER	367,84 €
Bryn	Yannick Bloquet-Roudaut	13 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
CS Automobiles	Yann Maurin	16 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
DMT	Romain Dallet	18 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
Menuiseries	Olivier Wesoly	22 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
CIPREV	Alain Ger	26 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
SARL Riedi	René Riedi	20 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
SARL Lafforgue	Eric Lafforgue	2404 ROUTE DE FRONTON	367,84 €
SARI BEZIAT	Jean-Philippe Beziat	11 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
Speed Shop	M. Gelis	1 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €
SCI Angaravie Crazy Art Boat	Jean-Louis Bertolami	14 ALLEE DE LA GRAVIERE	367,84 €

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal d'accepter les offres de concours proposées selon les conditions et modalités proposées par les offrants.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CAUE POUR SA PARTICIPATION A LA DEMARCHE EXPERIMENTALE BIMBY SUR LA COMMUNE DE BOULOC

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe l'Assemblée qu'en complément aux entretiens BIMBY prévus dans le cadre de la révision générale du P.L.U. avec le bureau d'études Id de Ville; une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage par la mise en place d'une permanence de conseil spécifique à la démarche expérimentale BIMBY a été sollicitée du CAUE de la Haute-Garonne.

Il s'agit de permettre aux habitants de Bouloc n'ayant pu participer aux entretiens individualisés un entretien personnalisé et ainsi d'élargir la réflexion préalable et d'intégrer les projets individuels à la réflexion collective dans une recherche d'exigence qualitative.

Dans cette perspective, il y a lieu de signer une convention avec le CAUE pour fixer les conditions de son intervention.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal :

- d'accepter les conditions d'intervention du CAUE proposées en complément des entretiens BIMBY organisés dans le cadre de la révision générale du P.L.U.,
- d'autoriser Monsieur Michel PORTES, 1^{er} adjoint au Maire, à signer la convention qui doit être passée entre la commune et le CAUE.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, Madame le Maire ne prenant pas part au vote, la proposition présentée

AUTORISATION A PRESENTER UNE DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe l'Assemblée que la loi du 11 Février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » ainsi que les nouvelles dispositions AD'AP de 2015 définissent les obligations des maires par rapport à la mise en accessibilité de leurs territoires. Ces derniers textes de janvier 2015 prévoient de nouvelles dispositions et notamment l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) qui permet aux propriétaires de bâtiments recevant du public de bénéficier d'un délai supplémentaire en contrepartie d'une démonstration que les travaux de mise en accessibilité sont financés et planifiés.

Monsieur PORTES ajoute que la municipalité est évidemment favorable à la prise en compte de ce dispositif, en planifiant sur différents exercices budgétaires les travaux nécessaires à la mise en conformité de nos bâtiments recevant du public afin qu'ils soient accessibles pour tous les administrés. Cependant, face à des budgets contraints et des dotations de l'Etat de plus en plus réduites, il apparaît incontournable de demander, pour certains travaux, une dérogation pour contraintes financières.

Monsieur PORTES présente au Conseil Municipal le document support de l'AD'AP faisant apparaître les demandes de dérogation en raison de contraintes financières.

Monsieur PORTES précise que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour l'autoriser à demander la validation de cet agenda auprès des services préfectoraux.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander la validation de cet agenda auprès des services préfectoraux.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

AMENAGEMENT D'UN CLUB HOUSE DANS LE PREFABRIQUE DU COMPLEXE SPORTIF – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition, en 2006, de constructions modulaires, type Algeco, afin d'y installer le Point Accueil Jeunes et de les positionner dans l'enceinte du complexe sportif.

Monsieur PORTES précise que la compétence jeunesse ayant été transférée au 1er janvier 2010 à l'intercommunalité, ces Algeco ont été mis à disposition de la Communauté de Communes du Frontonnais à cette date.

Parallèlement, la Communauté de Communes a engagé des travaux de construction d'une Maison des Jeunes Intercommunale afin d'y regrouper une partie des activités intercommunales liées à la jeunesse.

Monsieur PORTES précise que la maison des jeunes étant terminée, la CCF a rendu à la commune les constructions modulaires situées dans l'enceinte du complexe sportif.

Monsieur PORTES propose de transformer ces locaux et d'en faire un Club House destiné aux associations utilisatrices du complexe sportif de Bouloc et vous présente les devis suivants :

Réfection des modules:

LITT (plaques de faux-plafond) d'un montant de 1.347,30 Euros H.T., soit 1.616,76 Euros T.T.C,

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de cet aménagement pour un montant de 1.347,30 Euros H.T., soit 1.616,76 Euros T.T.C, et de solliciter du Conseil Départemental une subvention pour l'aménagement de ce Club House.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

VIREMENTS DE CREDITS

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits afin de permettre la régularisation de certaines affectations budgétaires.

Monsieur PORTES propose à l'assemblée délibérante de procéder aux mouvements de crédits suivants :

VIREMENTS DE CREDITS (SECTION INVESTISSEMENT)

<u>D - Opération 234 –Rachat illuminations de noël</u> Article 2188-234/020	+ 500,00 €
<u>D - Opération 269 – Equipement nouvelle classe Ecole Elémentaire</u> Article 2184-269/211	+ 2.000,00 €
<u>D - Opération 263 – Fond de concours (piétonnier Intermarché)</u> Article 2041413-263/020	- 2.500,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT rappelle à l'Assemblée que l'article 88 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 permet aux collectivités territoriales de verser à leurs agents des indemnités dans la limite de celles qui sont versées aux agents de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Madame CABESSUT explique que ce système consiste dans l'instauration, pour l'ensemble des agents, toutes filières confondues, hormis le cadre d'emploi de la Police Municipale, d'une indemnité annuelle liée à l'assiduité, aux compétences et au niveau de responsabilité de chaque agent déterminée par un règlement d'attribution mis à jour en Octobre 2013.

Madame CABESSUT rappelle que le critère d'assiduité tel que prévu jusqu'alors dans le règlement intérieur prévoit : *"que soit retenu le nombre de jours d'absence et le nombre d'arrêts pour maladie, comptabilisés durant l'année précédente, hormis les congés pour maternité et les arrêts consécutifs à un accident du travail.*

L'absence d'un agent a des conséquences sur le fonctionnement du service et donc, sur les conditions de travail du personnel qui doit parfois assumer tout ou partie des tâches de l'agent absent (cantine, secrétariat, voirie, etc...). La répartition tient compte de cet élément de façon à ce que la perte d'indemnité de l'agent bénéficie uniquement aux agents du même service qui subissent les conséquences de son absentéisme."

Madame CABESSUT propose de modifier ce règlement d'attribution en supprimant le critère d'assiduité tel que prévu jusqu'alors dans le règlement intérieur du fait de la décision

prise, lors du CTP du 15 octobre dernier, qu'il lui a semblé opportun de convoquer en séance extraordinaire suite à une jurisprudence récente.

A cet égard, Madame CABESSUT informe le Conseil Municipal que le Tribunal Administratif (jugement du 13 Mars 2014), dans le cadre d'un contentieux ayant opposé le syndicat CGT des territoriaux de la Mairie de Cugnax à la Mairie de Cugnax, a annulé une délibération du Conseil Municipal de la ville de Cugnax par laquelle il était introduit, dans le régime indemnitaire des agents, une minoration du fait des arrêts de maladie ordinaire. Ladite délibération aurait créé entre les agents une discrimination en raison de leur état de santé. Il est à noter que jusqu'à ce jugement, toutes les jurisprudences y compris devant la juridiction suprême du Conseil d'Etat avalisaient ce type de minoration.

Compte tenu des critères en vigueur dans notre régime indemnitaire, un recours identique à celui intenté contre la Mairie de Cugnax pourrait donc être introduit.

L'option retenue par le Comité Technique et validée par un protocole d'accord est de ne plus appliquer de minoration sur le critère assiduité et s'en tenir au strict respect du décret n°2010-997 du 26 Août 2010 pris pour la fonction publique d'Etat et transposable à la Fonction Publique Territoriale – simulations présentées en séance.

Il est précisé que pour l'année 2016, les modalités de versement du régime indemnitaire devront être complètement remaniées du fait de la disparition des notations au profit des entretiens d'évaluation.

Madame CABESSUT propose donc au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour du règlement d'attribution du régime indemnitaire en neutralisant le critère d'assiduité,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE A TEMPS COMPLET AU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose qu'en application des dispositions de la loi, il y a lieu de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2015.

Il paraît en effet opportun de proposer pour un avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, un agent actuellement en poste et remplissant les conditions d'ancienneté requises,

Il est précisé que le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, que l'agent occupait jusque-là, sera clôturé dès que l'agent aura été nommé sur son nouveau grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal :

- de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} novembre 2015.

- de clôturer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe que l'agent occupait jusque-là.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ERE} CLASSE A TEMPS COMPLET AU SERVICE ALAE/ALSH DE LA COMMUNE (AVANCEMENT DE GRADE)

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT expose qu'en application des dispositions de la loi, il y a lieu de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} novembre 2015.

Il paraît en effet opportun de proposer pour un avancement au grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, un agent actuellement en poste et remplissant les conditions d'ancienneté requises,

Il est précisé que le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, que l'agent occupait jusque-là, sera clôturé dès que l'agent aura été nommé sur son nouveau grade d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal :

- de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} novembre 2015.
- de clôturer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe que l'agent occupait jusque-là.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE DANS LE CADRE DE REMPLACEMENT D'AGENTS TITULAIRES OU NON TITULAIRES AU SERVICE DES ECOLES, AUX SERVICES TECHNIQUES, AU SERVICE RESTAURATION COLLECTIVE ET AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT informe le Conseil Municipal que la loi du 26/01/1984 modifiée par la loi du 12/03/2012 prévoit le recours à des agents non titulaires dans le cadre de remplacement d'agents titulaires ou non titulaires (art 3-1 de la loi du 12/03/2012) ou de vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (art 3-2 de la loi du 12/03/2012).

Madame CABESSUT indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, au cas où le besoin s'en ferait ressentir, le recrutement d'adjoints administratifs pour l'ensemble des services administratifs, d'adjoints techniques de 2^{ème} classe pour le service technique, le service des écoles et le service de restauration collective dans le cadre de l'article 3-1 et

3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relatif au recrutement d'agents non titulaires, afin de permettre le remplacement de titulaires absents durant la période du 1er Janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Madame CABESSUT propose de créer l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaires du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal :

- de créer six emplois occasionnels : 4 adjoints techniques de 2^{ème} classe, 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe et 1 adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaires du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- de confier aux agents recrutés les tâches incombant à chacun des services précités,
- de recruter les agents, au 1^{er} Echelon de l'échelle 3 afférente au grade correspondant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE AUX SERVICE DES ECOLES, DE RESTAURATION COLLECTIVE, SERVICES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DANS LE CADRE D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE (ART 3 DE LA LOI DU 12/03/2012)

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT informe le Conseil Municipal que la loi du 26/01/1984 modifiée par la loi du 12/03/2012 prévoit le recours à des agents non titulaires dans le cadre d'accroissements temporaires ou saisonniers d'activité (art 3).

Madame CABESSUT indique qu'il y a lieu de prévoir le recrutement de 5 adjoints techniques non titulaires aux services des écoles, de restauration collective et services techniques et deux postes d'adjoint administratif non titulaires au service administratif afin de faire face à la surcharge de travail existant dans ces services.

Madame CABESSUT propose de créer 5 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe non titulaires et deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaires pour la période du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Madame CABESSUT propose au Conseil Municipal :

- de créer cinq emplois occasionnels d'adjoint technique de 2^{ème} classe et deux emplois occasionnels d'adjoint administratif de 2^{ème} classe qui permettront de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (loi du 12/03/2012 - art 3) existant aux services des écoles, techniques, administratifs et au service de la restauration collective pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- de confier aux agents recrutés les tâches incombant à chacun des services précités,
- de recruter les agents, au 1^{er} Echelon de l'Echelle 3, Indice Brut 330 pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS COMMUNICATION

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BAOBAB 31

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « BAOBAB 31 » dans l'organisation du vide grenier du 27 septembre 2015.

A ce titre, Madame FERNEKESS propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.855,00 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur la proposition présentée.

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

COMMUNICATION PAPIER

« *Bouloc Les Nouvelles* » N°75 est en cours de distribution avec les « rendez-vous » de fin 2015.

Agenda 2016 : L'Agenda Bucerep va arriver en décembre et sera lui aussi distribué mais seul.

COMMUNICATION NUMERIQUE

Le développement de la Newsletter se poursuit avec un envoi régulier. Une communication particulière pour que les administrés s'y inscrivent directement par le site est maintenue.

VIE ASSOCIATIVE

Une réunion s'est déroulée le 4 novembre dernier avec les associations utilisatrices du complexe sportif pour faire le point sur les avancées des travaux du futur club house et évoquer l'organisation à prévoir.

CULTURE / EXPOSITIONS

Une cérémonie a été organisée en l'honneur de Franck Simon, l'artiste boulocaïn qui a offert une trentaine de tableaux à la Commune.

BIBLIOTHEQUE

Le Musibus est venu pour la première fois le 15 octobre dernier. Il sera de passage chaque 3^{ème} jeudi du mois de 14 h 30 à 17 h 00 sur l'Esplanade de Verdun. L'inscription est gratuite.

En partenariat avec la Médiathèque Départementale, la Bibliothèque propose désormais une offre numérique : 3000 films, 400 magazines et de l'autoformation sont disponibles sur le site <http://media31.mediatheque.fr> avec également des ressources enfance et jeunesse et de la musique.

COMMEMORATIONS

La cérémonie du 11 novembre a vu la participation des deux classes de CM2 de l'école élémentaire ainsi que de l'orchestre d'Harmonie du Frontonnais et du Groupe Vocal de Bouloc.

EVENEMENTIEL

- 280 personnes étaient présentes aux 30 ans de la Crèche Babillage le 3 octobre dernier à la salle des fêtes.
- La commune va accueillir un concert dans l'église le 20 novembre par l'Harmonie du Frontonnais.
- La troupe cépétoise « Les planches à l'envers » viendra se produire dans la salle des fêtes le 27/11.
- Le premier cyclo-cross de Bouloc sera organisé par l'US Fronton Cyclisme le 29/11 au complexe sportif.
- Le Téléthon va regrouper plusieurs associations à l'initiative de la pétanque le 5 décembre prochain.
- Marché de Noël le 06/12 – Spectacle de Noël le 19-12 – Vœux du Maire le 09-01 dans la salle des fêtes.
- Il a été convenu avec le COF que la fête locale se déroulerait du 8 au 10 juillet 2016 sur l'Esplanade de Verdun.

DIVERS

Le repas du personnel municipal sera organisé vendredi 22 janvier 2016.

COMMISSION URBANISME ET DROITS DU SOL

INSTAURATION D'UN TAUX MAJORE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DE 10 % DANS LES SECTEURS 1UA, 1UAA, 1UB, 1AU, 1AUC, 1AUE ET POUR PARTIE 2UC

Rapporteur : Daniel NADALIN

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération du 26 Septembre 2011 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire communal à 5% ;

Considérant que l'article précité prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que les secteurs délimités par le plan joint nécessitent, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ces secteurs la réalisation d'un nouveau groupe scolaire élémentaire dont le coût total est estimé à 4.700.000,00 €.

Considérant que seule la fraction du coût proportionnelle du nouveau groupe scolaire est mise à la charge des constructeurs dans ces secteurs,

Nombre de parcelles divisibles dans les zones 1UA, 1UAa, 1UB, 1AU, 1AUC, 1AUE et pour partie 2UC	450 logements
Effectifs potentiel école élémentaire	93,6 enfants
Nombre de classes supplémentaires	3,74 classes
Montant estimatif des travaux proportionnel aux constructions à édifier	936.000,00€

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal :

- d'instituer, dans les secteurs classés en zone 1UA, 1UAa, 1UB, 1AU, 1AUc, 1AUe et pour partie 2UC délimités au plan joint, un taux de 10%,
- de reporter la délimitation de ces secteurs dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information.

En conséquence, à partir du 1^{er} janvier 2016, les constructeurs dans les secteurs classés en zone 1UA, 1UAa, 1UB, 1AU, 1AUc, 1AUe et pour partie 2UC seront redevables de la Taxe d'Aménagement au taux de 10%.

La présente délibération est reconductible de plein droit d'année en année, sauf nouvelle délibération. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le Département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les propositions présentées.

SECHERESSE – DEGATS CAUSES AUX HABITATIONS **DECLARATION COMMUNE SINISTREE DU 01/01/2015 AU 31/10/2015**

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN rappelle que notre région a subi une sécheresse importante durant ces dernières années et plus particulièrement depuis 2003.

La commune de Bouloc a été reconnue en l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 01/01/2012 au 31/10/2012.

Aujourd'hui Bouloc compte encore une trentaine de sinistres connus liés à la sécheresse, sur les habitations. Par conséquent, vu les dégâts causés sur les bâtiments qui ne cessent de s'amplifier, il est nécessaire de demander à nouveau le classement de la commune pour les sinistres liés à la sécheresse pour l'année 2015.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal de demander au Préfet de la Haute-Garonne de classer la commune de Bouloc sinistrée suite à la sécheresse pour la période du 01/01/2015 au 31/10/2015.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Rapporteur : Daniel NADALIN

- Extension Réseau d'assainissement collectif Chemin de Saint-Pierre : les travaux sont achevés et la mise en service interviendra très prochainement ;
- PLU révision générale : les entretiens « BIMBY » ont eu lieu les week-ends des 2 et 3 octobre et 9 et 10 octobre ; les 4 ateliers thématiques (environnement, paysage et patrimoine,

urbanisation et modes d'habitat, déplacements et stationnement, économie et équipements publics) se sont déroulés courant octobre ; une réunion de bilan de ces rencontres a eu lieu fin octobre avec le bureau d'études en charge de la révision du P.L.U. :

- Lotissement Les Vallons d'Arthur rue de la Pégou : le lotisseur demande la rétrocession dans le domaine public des VRD.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

POINT SUR LES CONSEILS D'ECOLE DU 1^{ER} TRIMESTRE

Rapporteur : Nathalie BOITIER-PERLETTI

Effectifs : les effectifs s'élèvent à ce jour à 337 élèves à l'école élémentaire et à 187 élèves à l'école maternelle ; si on ne prend en compte que la montée pédagogique, les prévisions pour la rentrée prochaine vont dans le sens d'une légère hausse à l'école élémentaire et d'une légère baisse à l'école maternelle ;

COMMISSION SECURITE PATRIMOINE ET VOIRIE

Rapporteur : Robert BERINGUIER

BATIMENTS : POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS

CENTRE DE LOISIRS :

- Local chaufferie et local groupe de ventilation : pose de carrelage pour faciliter évacuation des eaux pluviales achevée ;

ECOLE ELEMENTAIRE :

- Fuites persistantes + ensemble des toitures terrasse : des devis de réfection de la globalité de la toiture-terrasse ont été obtenus en vue de l'inscription au Budget 2016 ;

ECOLE MATERNELLE :

- Des devis ont été demandés pour remplacer l'aire de jeux principale ;

ECOLES :

- Rénovation du préfabriqué le plus ancien de l'école maternelle et climatisation des préfabriqués des 2 écoles : l'accord de subvention (réserve parlementaire) a été obtenu ; des devis affinés ont été demandés ; les travaux devraient être réalisés début 2016 ;

ALGECOS DU COMPLEXE SPORTIF (ANCIEN CAJ) :

- La remise en peinture a été réalisée; la partie sanitaire a été complètement refaite ; de nouvelles plaques de faux-plafond sont commandées ; reste à aménager le coin cuisine ; la modification des installations électriques doit aussi être étudiée ;

PLANTATIONS PERENNES :

- Le responsable des espaces verts a obtenu les devis nécessaires pour la réalisation de plantations pérennes ; une réunion va être programmée pour une présentation du projet aux élus référents ;

PROGRAMMISTE NOUVELLE ECOLE ELEMENTAIRE :

- Le programmiste retenu, ZA'MO effectue un diagnostic sur les effectifs scolaires ; dans les semaines à venir, il rencontrera les directeurs d'école et des accueils périscolaires mais aussi des représentants des associations de parents d'élèves. Une réunion avec le bureau d'études en charge de la révision du P.L.U. est également prévue ;

VOIRIE : POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

CHEMINEMENT PIETONNIER RESIDENCE DES TOURNESOLS : les travaux sont réalisés et une clôture pour protéger la propriété voisine a été édifiée par les chantiers d'insertion de la CCF ;

EAU POTABLE :

- Renforcement du réseau sur RD4 au niveau d'Intermarché sur 130 m avec 8 branchements : travaux achevés ;
- Renforcement réseau sur RD4 au niveau du Square du Footballeur avec reprise de 15 branchements + 8 traversées de route : en cours.

DIVERS

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Rapporteurs : Délégués à la CCF

- Commission Logement :
 - PLH : la consultation est lancée ; le cahier des charges comprend un diagnostic, la proposition d'action sur chaque commune, et l'évaluation des actions ;
 - Aire d'accueil des gens du voyage : 2 aires sont prévues sur Frontons et Castelnaud d'Estrétefonds ; les négociations sont en cours pour l'acquisition d'un terrain à Castelnaud d'Estrétefonds ; aucun terrain n'est encore retenu à Fronton ; Bouloc doit commencer à penser à prévoir un terrain qu'il faudra mentionner dans le nouveau P.L.U. ;
- Commission développement économique :
 - Un travail sur la mutualisation est mené au niveau du territoire intercommunal pour la réalisation d'un schéma qui doit intervenir avant la fin de l'année ;
 - Emploi : le bureau de l'emploi effectue le recensement et l'accompagnement des demandeurs d'emploi par le bureau de l'emploi de Fronton ; une permanence existe désormais à Castelnaud d'Estrétefonds ; un travail sera également fait sur la recherche d'offres d'emplois avec une personne recrutée dans cet objectif ;
- Commission Aménagement de l'espace :
 - Le travail sur l'harmonisation des règlements des P.L.U. se poursuit ;
 - BDT et service instructeur (urbanisme) : le marché relatif à la BDT arrive à son terme ; les 4 communes de Toulouse Métropole vont se désengager, alors qu'elles représentent

- 40% de l'activité de la CCF ; pour le service instructeur, ces mêmes communes vont de désengager progressivement jusqu'en 2020 ; à terme, ce sera donc 40 à 50 % de l'activité de ces services qui disparaîtront ;
- Engagement d'un programmiste : la CCF a sollicité le cabinet VITAM pour étudier la faisabilité d'un bâtiment regroupant l'ensemble des services de la CCF ;
- Commission Protection de l'environnement :
- Ordures ménagères – collecte en porte à porte : la distribution des conteneurs est en voie d'achèvement ;
 - Dissolution du syndicat d'ordures ménagères du Girou va être dissous : 3 nouvelles communes vont donc intégrer le Pôle Environnement de la CCF, à savoir, Gargas, Saint-Sauveur et Cépet ;
- Commission voirie :
- Point financier : on arrive à la fin de la durée triennale du pool routier ; l'année à venir sera une année de transition avec la réalisation de projets ponctuels Route de Villaudric au-dessus du complexe sportif ou encore Chemin de Saint-Pierre entre le lavoir et le lotissement du Cardillou, dans l'attente de la révision du P.L.U.
 - Viabilité hivernale (verglas et neige) : la CCF a prévu l'équipement nécessaire ;
- Commission tourisme :
- 3 chemins de randonnée ont été définis concernant Bouloc : 1 plutôt urbain, un sur les territoires des communes de Bouloc et Villaudric et le dernier sur les territoires des communes de Bouloc et Villeneuve-Lès-Bouloc ;
- Commission culture :
- Le gestionnaire des 2 écoles de musique a été choisi : il s'agit de LEC Grand Sud ;
- P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorialet Rural) :
Porté par la CCF, le PETR sera mis en place le 25 novembre prochain.

La séance est levée à 22 h 30.

Relevé des délibérations :

2015/08/01	Finances locales - Divers	Acceptation des offres de concours de la zone Lafitte dans le cadre des travaux de mise en place d'une caméra de vidéo-surveillance
2015/08/02	Finances locales - Divers	Signature convention entre commune de Boulac et le CAUE de la Haute-Garonne pour un accompagnement dans la démarche BIMBY
2015/08/03	Finances locales - Divers	Autorisation à présenter une demande de validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée
2015/08/04	Subvention d'investissement	Rénovation Algéco - Club-house - Demande de subvention au Conseil Départemental
2015/08/05	Décisions budgétaires	Virements de crédits
2015/08/06	Régime indemnitaire	Régime indemnitaire : modification du règlement d'attribution
2015/08/07	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe au service administratif
2015/08/08	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Création d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe au service animation
2015/08/09	Personnel contractuel - recrutement - Remplacement	Recrutement d'agents non titulaires pour remplacements pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016
2015/08/10	Personnel contractuel - Recrutement	Recrutement d'agents non titulaires pour surcharge de travail pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016
2015/08/11	Subvention de fonctionnement	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association BAOBAB 31 pour l'organisation d'un vide-grenier
2015/08/12	Fiscalité	Instauration d'un taux majoré de la taxe d'aménagement dans les secteurs 1UA, 1AB et 2UC pour partie
2015/08/13	Autres domaines de compétence des communes	Déclaration de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse du 1er janvier au 31 octobre 2015

Emargements pour la séance du lundi 16 Novembre 2015 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>
<i>Christelle BRANDALAC</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Nathalie BOITIER - PERLETTI</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Pascale EDARD</i>	<i>Guy NAVLET</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i>	<i>Christian ECK</i>
<i>Renée CLAVIE</i>	<i>Christine ROBERT</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i>	<i>Corinne ROUX</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i>	<i>Mourad KECHAR</i> <i>Absent</i>	<i>Stéphane MESSEGUE</i>
<i>Alexandre PAGES</i>	<i>Florian JAUNAY</i> <i>Absent</i>		